

2 - Hall d'entrée et/ou ascenseurs (Passez à la section 3 s'il n'y a pas de hall d'entrée ou d'ascenseurs)

2.1 Il y a le moins de meubles possible et leurs surfaces peuvent être facilement nettoyées et désinfectées	Oui	Non
2.2 Toutes les surfaces sont nettoyées / désinfectées au moins une fois par jour, ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non
2.3 Du DMBA est disponible sur le mur extérieur adjacent aux ascenseurs et aux portes	Oui	Non
2.4 Une affiche indiquant la façon de porter un masque et de se laver les mains est bien en vue	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

3 - Vestiaires et salles de repos du personnel

3.1 Du DMBA est disponible à l'entrée et à l'intérieur de la pièce	Oui	Non
3.2 Le personnel se lave les mains avant d'entrer et de sortir	Oui	Non
3.3 Des fournitures sont accessibles pour nettoyer et désinfecter les surfaces après usage	Oui	Non
3.4 La salle est nettoyée / désinfectée au moins une fois par jour	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

4 - Étage des soins aux résidents – poste du personnel infirmier

4.1 Aucune nourriture ou boisson n'est autorisée au poste	Oui	Non
4.2 Le DMBA est facilement accessible	Oui	Non
4.3 Des gants et des lingettes nettoyantes / désinfectantes sont disponibles pour nettoyer les surfaces après usage (p. ex. clavier)	Oui	Non
4.4 Toutes les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

5 - Étage des soins aux résidents – aires communes des résidents (salles d'activité, de physiothérapie, de repas)

5.1 Du DMBA est disponible à l'entrée et à l'intérieur des pièces	Oui	Non	
5.2 Les résidents se lavent les mains en entrant et en sortant (si la mesure est en vigueur)	Oui	Non	S.O.
5.3 Le personnel se lave les mains selon les quatre moments d'hygiène des mains (si la mesure est en vigueur)	Oui	Non	S.O.
5.4 Toutes les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

6 - Étage des soins aux résidents – chambres des résidents

6.1	Du DMBA est accessible à l'entrée et au point de service	Oui	Non	
6.2	Le personnel se nettoie les mains selon les quatre moments de l'hygiène des mains (si la mesure est en vigueur au moment de la vérification)	Oui	Non	S.O.
6.3	Pour les pratiques courantes, le personnel a accès à un ÉPI selon l'évaluation des risques au point de service (ERPS)	Oui	Non	
6.4	Pour les résidents nécessitant des précautions supplémentaires, une affiche à cet égard est bien en vue et le personnel a accès aux fournitures d'ÉPI nécessaires	Oui	Non	
6.5	Le personnel et les visiteurs ont reçu l'information et la formation requises sur l'utilisation sécuritaire de l'ÉPI	Oui	Non	
6.6	Le personnel porte un ÉPI selon son ERPS conformément aux Pratiques de base et précautions supplémentaires	Oui	Non	
6.7	Les résidents sont évalués au moins une fois par jour afin de détecter les signes et les symptômes d'infection respiratoire aiguë (p. ex. toux, fièvre, nausées, vomissements, diarrhée ou éruption cutanée d'apparition récente)	Oui	Non	
6.8	La pièce est nettoyée et désinfectée au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elle est visiblement sale	Oui	Non	
6.9	L'équipement qui ne peut pas être utilisé pour un seul résident est nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation	Oui	Non	
6.10	Les poubelles (ou les bacs à linge à linge lorsque des blouses réutilisables sont utilisées) sont disposées près de la sortie des chambres afin que le personnel puisse facilement y mettre l'ÉPI et les blouses réutilisables après usage	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

7 - Vérifiez ce qui suit auprès de l'infirmière ou de l'administrateur responsable :

7.1	Le nombre d'employés est suffisant et il y a un plan d'urgence qui précise les besoins en dotation et classe les services essentiels et non essentiels par ordre de priorité d'après les besoins des résidents	Oui	Non	
7.2	La réserve d'ÉPI est suffisante	Oui	Non	
7.3	Des chambres d'isolement sont identifiées conformément aux directives du ministère des Soins de longue durée	Oui	Non	S.O.
7.4	Les espaces intérieurs sont bien aérés (par exemple grâce à la vérification de l'entretien et du bon fonctionnement des systèmes de CVC et des mécanismes de ventilation naturelle)	Oui	Non	
7.5	Le personnel a été informé des plus récentes directives (p. ex. mise à jour des tableaux de communication, entretien avec le personnel et envoi de courriels)	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

8 - Énumérez toute autre préoccupation en matière de PCI (p. ex. un distributeur de DMBA est vide ou défectueux, il n'y a pas suffisamment de masques) :

Résumé des mesures à prendre (fixez une date d'achèvement pour chaque mesure) :

Bibliographie

Ontario. Ministère de la Santé. Document d'orientation sur la COVID-19 pour les bureaux de santé publique : foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres lieux d'hébergement collectif [Internet]. Version 11. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 4 juillet 2023]. Disponible à : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/LTCH_RH_guidance_PHU.pdf

Ontario. Ministère des Soins de longue durée. Directive du ministre : mesures d'intervention pour la COVID-19 destinées aux foyers de soins de longue durée [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [cité le 4 juillet 2023]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/directive-du-ministre-mesures-d-intervention-pour-la-covid-19-destinees-aux-foyers-de-soins-de-longue-duree>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Ressources concernant la COVID-19 pour les soins de longue durée [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [mis à jour le 8 janvier 2021; cité le 4 juillet 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/Diseases-and-Conditions/Infectious-Diseases/Respiratory-Diseases/Novel-Coronavirus/Long-Term-Care-Resources>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Mesures intérimaires de prévention et de contrôle des infections en fonction des risques de transmissions des virus respiratoires dans les établissements de soins de santé [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 4 juillet 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/2023/ipac-measures-transmission-risks-technical-brief.pdf>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Prévention et contrôle des infections [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [mis à jour le 30 mars 2021; cité le 4 juillet 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/%20infection-prevention-control>

Avis de non-responsabilité :

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement et/ou modification ne peut être apporté à ce document sans l'autorisation écrite expresse de SPO.

Pour en savoir plus, veuillez consulter [publichealthontario.ca](https://www.publichealthontario.ca)